

Règlement du concours d'affiches

Non au harcèlement

Semaine du 3 au 7 novembre

Le harcèlement nous concerne tous.

S'engager devient la plus belle arme pour lutter contre ce fléau.

Alors lance toi et participe à ce concours !

Ton affiche sera peut-être celle sélectionnée pour représenter le lycée au Prix national Non Au Harcèlement organisé par le Ministère de l'Éducation Nationale.

(La participation au concours peut se faire individuellement ou en groupe par 3 max)

- L'affiche peut être : un dessin, un montage de photos (type Canva).

Si les photos utilisées sont prises sur Internet, les participants devront vérifier qu'elles sont bien libres de droit.

Les personnes qui sont identifiables sur les images doivent donner leur accord.

- Le règlement du concours national demande que l'affiche doit comporter obligatoirement un élément de texte, type slogan et être lisible à une distance de 2 à 3 mètres.

Vous retrouverez l'ensemble des conditions et récompenses sur le site :

<https://www.education.gouv.fr/prix-non-au-harcèlement-12137>



- L'affiche devra être envoyée à l'adresse mail suivante constance.bouadam@gmail.com avant le lundi 10 novembre 2025 minuit , au format PDF.

Elles seront ensuite imprimées en format A3 et en couleur pour l'exposition.

- L'exposition aura lieu au CDI du mercredi 12 au mercredi 26 novembre 2025 au CDI
Une version numérique des œuvres sera également consultable sur Pronote.

- Les votes se dérouleront du mercredi 12 au mercredi 26 novembre 2025 via Pronote
Un vote de l'ensemble des élèves, professeurs et membres du personnel déterminera ainsi les 3 vainqueurs .

- Les résultats du concours seront connus le vendredi 28 novembre 2025

- Les 3 affiches ayant reçu le plus de votes seront exposées dans différents endroits stratégiques du lycée pour toute la durée de l'année scolaire.

- L'affiche classée en première position sera envoyée pour participer au "Prix national Non Au Harcèlement".

♥ Des surprises attendent les 3 finalistes !!!